

CONSEIL DE QUARTIER GRAND SUD

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026 A 11H00

Participants : Municipalité :

- Monsieur Loïc GUIHENEUF

Participants : Conseillers de Quartier :

- Monsieur Alain BEVIS-SURPRISE
- Monsieur Régis BOURDOT
- Madame Mary AYERIGAH – DOUMBIA
- Madame Déborah ZANETTE
- Madame Audrey GUENICHE

Absents :

- Madame Marie Fortes
- Monsieur Alian LEMOS
- Monsieur Daniel PLAISANT
- Monsieur Mickaël RODRIGES
- Madame Carole SIMON
- Madame Sylvie SANTAREM (titularisée)
- Monsieur Hervé ARTZET
- Monsieur Alain DREAN
- Monsieur Christophe NEDELEC
- Naceur GUEZGUEZ

Absent et excusés :

- Monsieur SANTAREM
- Monsieur Soufiane BENSERIDA

Démissionnaire :

- Monsieur François RICHY

Préambule et rappel du règlement des conseils de quartier :

Article 10 : *L'intérêt général est élevé au rang de principe fondamental des Conseils de Quartier. Les membres éviteront ainsi les prises de position personnelles, les questions d'ordre individuel ou privé.*

Article 13 : *Les Conseillers de quartier sont soumis à une obligation d'assiduité. L'Adjoint de quartier se réserve le droit de demander l'exclusion d'un Conseiller de quartier absent et non excusé à 3 reprises.*

Ordre du jour

- Présentation du calendrier de renouvellement du Conseil de quartier ;
- Présentation des modalités de candidature ;
- Présentation du Budget participatif 2027.

La réunion du Conseil de quartier Grand Sud s'est tenue autour de ces trois points inscrits à l'ordre du jour, tout en permettant des échanges plus larges sur le fonctionnement des conseils de quartier et plusieurs projets en cours sur la commune.

Il est par ailleurs constaté une très faible participation des membres du Conseil de quartier lors de cette séance.

Évolution des conseils de quartier

Il est annoncé la création d'un quatrième conseil de quartier. Cette évolution entraînera la division de l'actuel quartier Monguichet en deux secteurs distincts : Franceville et Jean Bouin/Jean Moulin.

Renouvellement des conseils de quartier

Concernant le collège habitants et associatif, le renouvellement débutera à partir du mois de septembre 2026 selon le calendrier suivant :

- Diffusion de l'appel à candidatures sur l'ensemble des réseaux de communication de la Ville ;
- Du 9 septembre au 11 novembre 2026 : dépôt des candidatures accompagné d'un élément de motivation ;
- 12 novembre 2026 : tirage au sort ;
- Décembre 2026 : Publication des candidats tirés au sort et retenu ;
- Janvier 2027 : installation des nouveaux conseils de quartier.

Pour le collège associatif, une modification de la répartition des associations entre les quartiers pourrait être étudiée.

Application de la charte

Il est rappelé que la charte des conseils de quartier prévoit qu'un conseiller est réputé démissionnaire après trois absences consécutives ou répétées, dès lors que les rappels ou avertissements qui lui ont été adressés sont restés sans effet. Une application plus rigoureuse de cette disposition est souhaitée.

Fonctionnement et accompagnement

La Ville a prévu la désignation d'un référent au sein du Cabinet du Maire afin de constituer un interlocuteur privilégié des conseillers de quartier.

Les participants souhaitent également qu'un bilan des six dernières années soit réalisé afin d'identifier les réussites, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration du dispositif.

Un besoin de moyens de communication internes plus efficaces a également été exprimé.

Les participants ont soulevé, et pour certains rappelé, l'engagement pris par la Municipalité de proposer aux conseillers de quartier des formations sur certaines thématiques, notamment celles liées à l'Espace public et l'urbanisme.

Renforcement de la visibilité des conseils de quartier

Les participants souhaitent améliorer la visibilité des conseils de quartier auprès des habitants en participant davantage aux événements locaux, tels que :

- La Fête lacustre ;
- La Fête des vendanges ;
- Les fêtes des voisins.

Une présence des conseillers est notamment souhaitée lors de la Fête des voisins du 20 juin à 19h, avenue des Dragons.

Il est également rappelé que la fête de quartier des Peupliers se déroulera le 20 juin au sein de l'école du quartier.

Participation des habitants

Il est souhaité que davantage de membres des conseils de quartier participent aux diagnostics en marchant, en associant également des habitants et les Maisons de Quartier.

Comptes rendus et circulation de l'information

Plusieurs participants regrettent l'absence de comptes rendus pour certaines réunions ou initiatives de la Ville, notamment les diagnostics en marchant ainsi que les réunions publiques et leurs déclinaisons.

Afin d'y remédier, il est proposé qu'un membre soit désigné en début de séance pour assurer la rédaction du compte rendu.

À l'avenir, les comptes rendus seront diffusés :

- aux membres du conseil concerné ;
- sur le site internet de la ville afin de le rendre accessible à toutes et tous.

Reconnaissance de l'engagement des conseillers

Les participants expriment un besoin de reconnaissance et de légitimité pour les conseillers de quartier investis dans la vie locale.

À titre d'exemple, il est proposé que les projets réalisés dans le cadre du budget participatif puissent être inaugurés en présence des conseils de quartier.

Évolution des réunions

Il est envisagé d'organiser deux séances plénières annuelles ouvertes à l'ensemble des habitants.

Une réflexion est également engagée sur un nouveau format de réunion, avec une séance éventuellement divisée en deux temps afin de favoriser les échanges.

Par ailleurs, il est proposé de privilégier la tenue des réunions de quartier directement dans les quartiers concernés afin de renforcer la proximité avec les habitants.

Enfin, un calendrier annuel prévisionnel des réunions est demandé afin de permettre aux habitants de faire remonter leurs questions en amont.

Budget participatif 2027

A titre exceptionnel, aucune édition du Budget participatif ne sera organisée en 2026. Le calendrier prévisionnel pour 2027 est le suivant :

- Dépôt des projets : janvier 2027 ;
- Clôture des dépôts : février 2027 ;
- Retour des avis techniques : 12 mars 2027 ;
- Vote : entre le 16 et le 19 mars 2027 via les conseils de quartier.

Il est rappelé que les conseils de quartier ne peuvent pas déposer collectivement un projet. En revanche, chaque conseiller peut déposer un projet à titre individuel et personnel.

Retour sur différents projets

- Rue de la Voûte :

Le nouveau plan de circulation mis en place dans le secteur du Chenay semble recueillir l'adhésion de la majorité des riverains, à l'exception de ceux de cette rue ainsi que de la rue Grammon.

Il est rappelé qu'une commission voirie se réunit toutes les deux semaines afin d'examiner les demandes formulées par les riverains.

- Projet de Maison Blanche

Concernant le projet de Maison Blanche, des places de stationnement sont prévues pour le futur café-restaurant. Ces emplacements ont déjà été préemptés et des travaux devront être engagés sur ce sujet.

- Stationnement et mobilité

Une question est soulevée concernant la saturation du stationnement par les véhicules de livraison.

Plus largement, plusieurs participants estiment nécessaire de réinterroger la place de la voiture à Gagny, en lien avec la présentation du Plan Local de Mobilité (PLM) de Grand Paris Grand Est et les modalités de son application sur le territoire communal.
